Faits divers - Justice

Un transporteur espagnol pris sur les routes de la drogue

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE MARSEILLE José, 49 ans, a été condamné à sept ans de prison ce mercredi. Il avait pris part à un convoi qui tentait de passer plus d'une tonne de cannabis d'Espagne vers l'Italie.

ombre!" Dans le box des prévenus, José ponctue régulièrement ses déclarations de l'interjection en espagnol. S'il se retrouve face au tribunal correctionnel de Marseille, ce mercredi d'octobre, c'est que le transporteur ibérique, plutôt spécialisé dans les fruits et légumes d'ordinaire, s'est mis dans une drôle d'histoire... Le 14 avril 2018, il a pris part à un convoi de transport de drogue entre l'Espagne et l'Italie. José conduisait la voiture ouvreuse. Son employé David, au volant de la camionnette, s'est fait prendre à Perpignan par les douanes françaises. Dans sa remorque, plus d'une tonne de résine de cannabis répartie en 33 "valises marocaines" (plaquettes emballées) et des sacs d'herbe, 23 kg au total. La valeur globale de la saisie se montait à plus de 2,1 millions d'euros. Averti de l'arrestation, José n'a pas demandé son reste: il est reparti quelques heures plus tard pour l'Espagne, a porté plainte le lendemain pour le "vol" de sa camionnette saisie, puis a poursuivi sa vie.

Des lacunes dans la traduction à l'audience

Mais en mars 2023, la justice française a jugé les deux comparses: David était dans le box, il a été condamné à cinq ans de prison dont deux ferme. José, absent, a été jugé par défaut, et s'est vu infliger huit années de prison. À l'issue du procès, un mandat d'arrêt européen a été lancé contre ce dernier. Arrêté en Espagne et transféré en France le 3 août dernier, il a fait opposition à son premier procès et réclamé qu'il se tienne à nouveau.

Ce matin d'octobre, c'est un homme bedonnant de 49 ans, chauve et l'air un peu égaré qui prend donc ses quartiers dans le box. Rapidement, José reconnaît par la voix de sa traductrice sa participation au



Les agents des douanes avaient découvert plus d'une tonne de résine et 23 kg d'herbe de cannabis dans les caisses en bois que contenait la remorque. / PHOTO ILLUSTRATION T.G.

convoi du 14 avril 2018, mais affirme niques qui attestent bien d'un voyage avoir été menacé par son propre salarié. "David m'a obligé. Deux personnes sont venues, m'ont frappé. Ils ont menacé de kidnapper ma fille en montrant une photo d'elle à la sortie du collège avec sa mère...", se défend-il péniblement, gêné par la barrière de la langue.

Ledit David, qui a déclaré au contraire que son patron avait organisé toute l'opération, a expliqué en audition qu'ils avaient effectué ensemble un voyage de repérage au mois de mars précédant les faits. José nie, parle de coïncidence lorsque le président Vincent Clergerie tente de le pousser dans ses retranchements en évoquant les données télépho-

conjoint à travers l'Europe à la date donnée par le salarié. Quant au numéro identifié comme "Compadre" ("copain", en espagnol) dans le répertoire téléphonique, que José a appelé huit fois dans la foulée de l'arrestation de son employé, laissant croire qu'il a contacté un commanditaire du convoi, le prévenu affirme ne pas s'en souvenir. Après tout, c'était il y a cing ans.

La procureure Laurie Leblond, elle, n'achète pas la version de José, malgré son casier judiciaire vierge, sa situation familiale stable et ses dénégations. "Il est assez peu crédible qu'il ait été la victime de son employé et de ses amis", estime la ma-

Ils m'ont frappé, ont menacé de kidnapper ma fille en montrant une photo d'elle à la sortie du collège avec sa mère.,

LE PRÉVENU

gistrate. Qui rappelle que dans pareils types de convois, la logique en général veut que l'ouvreur soit "celui qu'on ne veut pas sacrifier, au plus proche des personnes d'au-dessus dans l'organisation", et non un participant sous contrainte au trafic. Elle requiert sept ans de prison, une interdiction du territoire français pour une durée de dix ans, et appuie la demande des douanes, qui sollicitent à l'encontre de José et David une amende de 2,1 millions d'euros, calquée sur la valeur de la saisie.

L'avocat de José, Me Xavier Pizarro, a dans sa plaidoirie regretté une traduction "perfectible" lors de l'interrogatoire de José, qui avait pu entraîner des incompréhensions préjudiciables à son client. Il a aussi rappelé que la parole de David, ancien toxicomane connu de la police, pouvait être sujette à caution, et incité les juges à ne pas infliger à José une peine ferme, qui, cinq ans après les faits, "annihilerait le présent et le futur" de ce père de famille inconnu de la justice jusqu'alors. Le tribunal est resté sourd à ses arguments, et a suivi le parquet dans la totalité de ses réquisitions.

Marguerite DÉGEZ

MARSEILLE Une femme braquée par deux hommes armés chez un garagiste

Elle venait de se rendre chez un garagiste de son quartier, au Merlan (14°), pour vendre sa voiture, une Citroën C4. Mais soudain, mercredi soir, vers 19 h 30, alors que la propriétaire, une infirmière de 42 ans, discutait du prix du véhicule, deux hommes encagoulés et lourdement armés ont surgi dans le bureau du garagiste."Si tu ne donnes pas tes bijoux, on te tue", auraient alors lancé les deux agresseurs, tout de noir vêtus, l'un muni d'un pistolet et l'autre d'une arme longue, avant de porter un violent coup de crosse sur la tête de la quadragénaire. L'équipe, peut-être venue régler un différend avec le garagiste, est repartie avec le sac de la victime. Cette dernière a dû être hospitalisée en raison de sa blessure à la tête. Une enquête a été ou-

Les avocats marseillais vent debout contre l'activation des téléphones à distance

MARSEILLE Surpris par la Bac encagoulés à la cité des Rosiers

Ils étaient quatre dans une voiture aperçue dans la nuit de mercredi à jeudi dans la cité des Rosiers (14°), bien assez pour attirer l'attention d'une patrouille de la Bac, d'autant que certains des occupants étaient encagoulés. Les policiers se sont alors lancés à la poursuite des quatre hommes qui ont abandonné leur voiture et pris leurs jambes à leur cou. L'un d'eux a été retrouvé caché dans un buisson et interpellé par la Bac. Un bidon d'essence a été découvert dans la voiture, qui n'était pas déclarée volée. Du moins pas encore, selon son propriétaire, un habitant du quartier qui a expliqué aux fonctionnaires qu'on venait de lui dérober son véhicule avec les clés.

Ils craignent que cela menace notamment le secret professionnel.

"C'est la fin du temps des secrets." En une phrase qui sonne à une nuance de taille comme un titre de Marcel Pagnol, Me Xavier Pizzaro, membre de la commission pénale du barreau de Marseille, résume l'amertume des avocats confrontés à une disposition jugée "particulièrement inquiétante" du projet de loi Justice approuvée mercredi à l'Assemblée nationale. "*Une pure folie!*", s'était déjà étouffé en mai dernier le vice-bâtonnier de Paris, Vincent Nioré, en découvrant cette propo-

Voulue par le garde des Sceaux, Éric Dupont-Moretti, ancien avocat lui-même, cette mesure semble tout droit tiré d'un épisode de Black Mirror. Elle va permettre aux policiers d'activer à distance des téléphones portables pour écouter et filmer des personnes visées dans des enquêtes de criminalité organisée et de terrorisme. Une incrimination large, qui, on l'a vu récemment dans le dossier des dégradations de l'usine Lafarge des Bouches-du-Rhône, peut concerner des militants écologistes. L'article a en tout cas été validé par les élus du camp présidentiel, de LR et du RN. Minoritaires, LFI et plus généralement la Nupes ont voté contre, en dénonçant, au diapason des critiques d'avocats ou d'ONG, une "intrusion dans la vie privée" et une "dérive autoritaire".

"On nous dit que c'est pour protéger la sécurité des enquêteurs qui prennent des risques en posant des micros. Mais combien de policiers ou de gendarmes ont été



Les téléphones pourront être "déclenchés" par les enquêteurs. /PHOTO PATRICK NOSETTO

Les "mouchards" pourront écouter et filmer des suspects.

blessés dans une de ces missions? Zéro!", gronde le bâtonnier de Marseille, Mathieu Jacquier. "C'est une mauvaise solution à un problème mal posé, insiste-t-il. Que va-t-on devoir faire? Demander à nos clients de déposer leur téléphone à l'entrée des cabinets et leur parler dans une pièce spécifiquement aménagée ne contenant aucun appareil électronique?" Et de prévenir: "Ce texte permissif ne délimite aucune notion d'appareils connectés, laissant une marge de manœuvre inquiétante et extensible au bon vouloir des enquê-

Entouré de Me Pizzaro et de Me Benjamin Liautaud, le bâtonnier a décidé de lancer une contre-offensive contre ce "texte lacunaire et dangereux". Une motion a été adoptée lors d'un conseil extraordinaire de l'ordre, le 5 octobre dernier. "La seule issue est que le conseil constitutionnel retoque cette mesure qui touche autant les avocats, que les journalistes et d'autres professions concernées par le secret profession*nel*", souligne M^e Jacquier.

Les cas "les plus graves"

Un début de fronde que le camp présidentiel a essayé de contenir en assurant que la captation serait réservée aux affaires "les plus graves". Ou encore, en mentionnant dans le texte de loi que les avocats, comme les journalistes, les magistrats ou les parlementaires seront "protégés" de ces techniques d'enquête. "On nous dit que ces écoutes ne pourront pas être réalisées dans les cabinets d'avocat. Sauf que les contrôles seront effectués a posteriori. Une fois que la captation a eu lieu. Ainsi, l'exploitation hors procédure de ce qui ne devait pas être enregistré reste possible par les enquêteurs. Et ça va colorer des dossiers...", balaye Me Pizzaro. "De plus, aucune garantie n'est prévue pour nos collaborateurs des cabinets, et ce, à l'heure où nos habitudes de travail ont changé et que les secrets professionnels sont devenus des secrets partagés", assène-t-il.

Vent debout, on l'aura compris, contre cette possibilité de placer des "mouchards" à distance, le bâtonnier entend bien désormais déplacer le combat sur le terrain de l'opinion : "Nous devons nous tous interroger: que se passerait-il si, demain, cette arme légale tombait entre les mains d'un gouvernement extrême?"

Laurent D'ANCONA